



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

machines et équipements

Question écrite n° 24815

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur le devenir de l'entreprise Alstom et la nécessaire participation de l'Etat à sa survie. En effet, Alstom qui emploie plus de 100 000 salariés, dont près de 30 000 en France, est actuellement dans une situation financière difficile. Au mois d'août dernier et par la voix du Premier ministre, la France a proposé la participation de l'État au plan de financement permettant de sauvegarder les emplois de cette entreprise, fleuron de l'industrie française. Devant l'ambiguïté posée aujourd'hui par l'Union européenne à voir la France rentrer dans cet accord de financement, c'est un vif sentiment d'incompréhension qui apparaît, incompréhension des personnels naturellement mais également incompréhension des habitants des villes accueillant des sites Alstom et incompréhension des élus. Comme d'autres départements, la Seine-Saint-Denis accueille plusieurs sites Alstom dans les villes de Saint-Ouen et La Courneuve. Les parlementaires de ce département se sont récemment réunis afin de trouver sur ce dossier des solutions équilibrées en appelant habitants, élus et personnels au débat et à la concertation. Il est clair que dans un département comme celui de la Seine-Saint-Denis, la fermeture des sites Alstom serait un signe supplémentaire, voire une confirmation, du sentiment d'abandon de l'État qu'ont beaucoup d'habitants de ce département. En outre, une éventuelle fermeture ne serait également pas justifiée du fait de la spécificité du département de la Seine-Saint-Denis. Le déséquilibre Est/Ouest au sein de l'espace francilien montre que la Seine-Saint-Denis nécessite d'être un département de développement, et donc d'activités, plutôt que de désespoir. Il souhaite connaître ainsi sa position sur ce dossier. En outre, il lui demande de lui préciser clairement, face aux incertitudes de l'Union européenne, la position de l'État et de son ministère dans sa décision finale. Enfin, il lui demande s'il ne serait pas nécessaire de proposer aux personnels, aux élus et aux habitants des villes qui accueillent Alstom un débat à l'image de celui initié dans le département de la Seine-Saint-Denis.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24815

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7063